



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**Bureau de l'utilité publique et
de l'environnement -**

Suivi ICPE

Affaire suivie par Frédéric REKAÏ
Gestionnaire des dossiers liés à l'environnement
Tél. : 02.32.76.51.73
Mél. : pref-coderst@seine-maritime.gouv.fr

Rouen, le

17 JUIN 2024

REF : 20240604_VI_DELISLE_GPI4

- Levée de mise en demeure -

Monsieur le directeur,

L'inspection des installations classées s'est rendue sur votre site le 4 juin 2024 afin de procéder au récolement des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 27 septembre 2023 vous mettant en demeure de vous conformer aux prescriptions édictées en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement pour votre exploitation située sur le territoire de la commune de LILLEBONNE.

Les prescriptions relatives à l'arrêté préfectoral précité ayant été respectées, je vous confirme la levée de ladite mise en demeure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale

Béatrice STEFFAN

DELISLE SAS
Zone Industrielle Les Herbages
76170 Lillebonne.